



CACSFC/KKAG, 7 septembre 2023, Olten

Systeme de détection précoce pour les communes du canton de Berne



Sandrine Sylvant
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire



Programme

1. But et bases légales
2. Données de base
3. Indicateurs et système d'évaluation
4. Collecte et traitement des données
5. Résultats, mesures

But

Le but du système de détection précoce est d'identifier en temps utile les évolutions critiques des finances des communes municipales et des paroisses.



Bases légales

Loi sur les communes (LCo, RSB 170.11)

Art. 79 Evolution de la situation financière

1 Le service compétent de la Direction de l'intérieur et de la justice exploite, sur la base de la planification financière, un système permettant la détection précoce d'évolutions critiques des finances des communes municipales, des communes mixtes, des paroisses générales et des paroisses.

2 Les résultats fournis par le système de détection précoce ne sont pas publics.



— Bases légales

Ordonnance sur les communes (OCo, RSB 170.011)

Art. 143 Système de détection précoce

1 L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire établit, sur la base du tableau des «résultats de la planification financière», un système interne permettant la détection précoce d'évolutions critiques des finances des communes municipales, des communes mixtes, des paroisses générales et des paroisses. Il informe la préfecture du résultat obtenu avec ce système.

2 Il met à la disposition des communes, sur Internet, les indicateurs et le système d'évaluation afin qu'elles puissent calculer les résultats fournis par le système de détection précoce qui les concernent.

3 Il soutient et conseille les communes en cas d'évolution critique de leur situation financière.

Bases légales

Ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes, art. 24 (ODGFCo, RSB 170.511)

Tableau des «résultats de la planification financière»

Art. 24

¹ Le tableau des «résultats de la planification financière» présente l'évolution, durant la période de base et la période de planification, en tous les cas

- a* de l'excédent ou du découvert du bilan,
- b* des réserves,
- c* de l'excédent ou du découvert du bilan, y compris les amortissements supplémentaires,
- d* du résultat annuel (compte général),
- e* des attributions à la réserve de politique financière et des prélèvements sur cette réserve,
- f* du résultat annuel avant les attributions à la réserve de politique financière ou les prélèvements sur cette réserve,
- g* du revenu de l'impôt des personnes physiques,
- h* du revenu de l'impôt des personnes morales,
- i* des dettes brutes,
- k* des investissements nets (compte général).

² Il mentionne en outre les indicateurs financiers suivants:

- a* degré d'autofinancement (compte général),
- b* quotient de l'excédent du bilan (compte général),
- c* quotité d'autofinancement (compte global),
- d* quotité de la charge financière (compte global),
- e* endettement net par habitant (compte global),
- f* capitaux propres déterminants par habitant (compte global),
- g* quotité d'impôt.

En résumé, le tableau des «résultats de la planification financière» présente :

- l'excédent ou le découvert du bilan
- le résultat annuel
- les réserves
- les dettes et les investissements
- des indicateurs financiers



Données de base

Bases légales

- Selon l'art. 64, al. 1 et 2 OCo, toutes les communes et paroisses doivent établir un plan financier et envoyer le tableau des «résultats de la planification financière».
- Délai : 31 décembre

Trois sources de données

Pour effectuer ses travaux de surveillance et pour élaborer son **système de détection précoce**, l'OACOT dispose principalement de trois sources de données

Données des plans financiers



Données FINSTA (comptes annuels)

Données des attestations
relatives au compte communal
fournies par les communes



Données de base

Saisie par les communes via notre site

Authentification

communes

interne

Numéro de l'adresse ou adresse électronique

Module

Système de détection précoce

Le n° d'identification

Informations d'authentification oubliées?

Confirmer



Données de base

Saisie par les communes via notre site

3 Plan 2024

GM 299

Excédent/découvert du bilan

CHF



GM 294

Réserves

CHF



GM 900

Résultat annuel, compte général

CHF



GM 3894 / GM -4894

Suivant

Retour

4 Plan 2025

5 Plan 2026



Données de base

Résultats

Indicateurs financiers	Unité	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026
Excédent/découvert du bilan (GM 299)	CHF	1 168 944	844 375	734 374	470 474	224 429	114 342
Réserves (GM 294)	CHF	453 743	453 743	453 743	453 743	453 743	453 743
Excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris (GM 294 + 299)	CHF	1 622 687	1 298 118	1 188 117	924 217	678 172	568 085
Résultat annuel, compte général (GM 900)	CHF	-4 711	-163 707	-270 863	-263 900	-246 046	-110 087
Attributions aux réserves de politique financière (GM 3894 / GM -4894)	CHF	0	0	0	0	0	0
Résultat annuel (compte général) avant les attributions aux réserves de politique financière ou prélèvements sur ces réserves (GM 900+3894-4894)	CHF	-4 711	-163 707	-270 863	-263 900	-246 046	-110 087
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)	CHF	884 882	945 860	940 467	952 283	954 484	962 049
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)	CHF	75 494	41 440	57 400	62 900	63 400	68 900
Dettes brutes (GM 200+201-2016+206)	CHF	3 213 164	2 585 777	3 213 164	3 213 164	3 213 164	3 213 164
Investissements nets compte général	CHF	-350 472	233 870	80 000	262 520	17 520	17 520
Excédent du bilan par habitant, amortissements supplémentaires compris	CHF	3 352.66	2 628.00	2 424.73	1 886.16	1 384.02	1 159.36
Degré d'autofinancement compte général	%	45.80	38.79	33.07	30.60	568.41	699.01
Quotient de l'excédent du bilan	%	88.78	60.83	51.71	32.59	15.31	7.68
Quotité d'autofinancement (compte global)	%	7.12	4.31	1.83	4.29	4.99	5.81
Quotité de la charge financière (compte global)	%	7.50	10.52	11.46	11.63	11.57	6.46
Endettement net/habitant (compte global)	CHF	164	1 265	162	162	162	162
Capitaux propres déterminants par habitant (compte global)	CHF	3 848	3 992	3 788	3 250	2 748	2 523
Quotité d'impôt personnes physiques		2.0400	2.0300	2.0400	2.0400	2.0400	2.0400
Quotité d'impôt personnes morales		0.0000	2.0300	2.0400	2.0400	2.0400	2.0400
Population résidente moyenne		0	0	490	490	490	490

Imprimer

Exportation Excel



Données de base

Précisions

- La fiabilité de notre système de détection dépend de la qualité et de la précision des prévisions des communes.
- Les projections ne sont pas toujours correctes ou réalistes, c'est pour cette raison que nous prenons également en compte les chiffres des derniers comptes annuels pour comparaison.
- L'OACOT se base toutefois sur ces chiffres et estime que la plupart du temps, les prévisions des communes reposent sur des hypothèses réalistes.
- Les autorités politiques ne comprennent pas toujours le sens de la planification financière et l'outil de gestion qu'il représente.

Indicateurs et système d'évaluation

Evolution

- Le système existe depuis plus de 10 ans.
- Adapté au MCH2 en 2016 et transfert électronique des données développé.
- Premier rapport MCH2 publié en 2020.
- Choix des indicateurs complexe.
- Analyse de notre système après 3 ans.
- Efficace mais peut être encore amélioré, trop de communes sélectionnées dont la situation n'est pas préoccupante.
- Correction sera apportée au système.

Indicateurs et système d'évaluation

Valeurs cibles

1. Excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris/habitant

L'excédent du bilan et les réserves (GM 299 + 294) indiquent quelles sont les ressources disponibles pour la couverture de futurs excédents de charges. En cas de découvert du bilan par contre, la commune dispose d'un délai de huit ans pour l'amortir. Avant de budgéter un découvert, la commune est toutefois tenue de dissoudre ses réserves.

Une commune disposant de ressources dans les groupes de matières «excédent du bilan» et «réserves» jouit d'une certaine marge de manœuvre. Cette marge se réduit toutefois si la commune budgète un découvert du bilan.

o ≥ 0 = excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris/habitant

o < 0 = découvert du bilan/habitant

Indicateurs et système d'évaluation

Valeurs cibles

2. Degré d'autofinancement (compte général)

Le degré d'autofinancement (DA) indique dans quelle mesure de nouveaux investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de moins de 100 pour cent, il entraîne un nouvel endettement, tandis que s'il est supérieur à 100 pour cent, il permet un désendettement.

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne aux alentours de 100 pour cent, mais l'état de l'endettement actuel joue également un rôle. Cet indicateur est sujet à de fortes fluctuations, raison pour laquelle il convient de le considérer à moyen terme.

- o $\geq 100\%$: idéal
- o 50 % – 99.9 %: admissible à problématique
- o $< 50\%$: insuffisant

Indicateurs et système d'évaluation

Valeurs cibles

3. Quotient de l'excédent du bilan (compte général)

Le quotient de l'excédent du bilan (QEB) est le thermomètre de l'état de santé des capitaux propres. Sorte de calculateur de rentabilité, il renseigne également sur l'efficacité de la commune. Un découvert du bilan se traduit par une valeur négative. Si le QEB d'une commune politique descend à moins de 30 pour cent, les réserves du GM 294 (amortissements supplémentaires) peuvent être dissoutes. Dans le cas des paroisses, la limite est fixée à 75 pour cent. C'est en particulier l'évolution de cet indicateur qui fournit des renseignements pertinents.

- | | | |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| o C: $\geq 60\%$ | o P: $\geq 150\%$: | grand excédent du bilan |
| o C: $30\% - 59.9\%$ | o P: $75\% - 149.9\%$: | excédent du bilan moyen |
| o C: $< 30\%$ | o P: $< 75\%$: | petit excédent du bilan |

Indicateurs et système d'évaluation

Valeurs cibles

4. Quotité d'autofinancement (compte global)

La quotité d'autofinancement (QA) renseigne sur la capacité financière de la commune et sur sa marge de manœuvre financière. Elle indique la part de revenus qu'une collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

- > 15 %: bon
- 5 – 15 %: moyen
- < 5 %: faible

Indicateurs et système d'évaluation

Valeurs cibles

5. Quotité de la charge financière (compte global)

La quotité de la charge financière (QChF) met en évidence la charge que les frais financiers font peser sur les finances publiques. Cet indicateur précise dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et par les amortissements. Un taux élevé équivaut à une marge budgétaire restreinte.

- < 5 %: faible charge
- 5 – 15 %: charge supportable
- > 15 %: lourde charge

Indicateurs et système d'évaluation

Valeurs cibles

6. Endettement net par habitant (compte global)

L'endettement net par habitant renseigne sur l'importance des dettes. Une valeur négative correspond à une fortune nette par habitant. Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée car c'est la capacité financière des habitants, et pas leur nombre, qui est pertinente.

- ≤ 0 franc = fortune nette
- $> 0 - 2000$ francs = endettement faible à moyen
- > 2001 francs = endettement élevé à très élevé

Indicateurs et système d'évaluation

Tableau des résultats

Classement de la situation des communes par catégories soit :

- Saine
- Tendue
- Critique

Les indicateurs financiers une fois calculés se présentent en trois catégories de couleurs, ainsi la commune voit tout de suite sa situation.

Vert, jaune et rouge



Collecte et traitement des données

Saisie	Résultats						
Indicateurs financiers	Unité	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026
Excédent/découvert du bilan (GM 299)	CHF	645 906	408 219	389 067	399 067	364 561	216 706
Réserves (GM 294)	CHF	363 585	341 020	341 020	148 698	0	0
Excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris (GM 294 + 299)	CHF	1 009 491	749 239	730 087	547 765	364 561	216 706
Résultat annuel, compte général (GM 900)	CHF	0	-155 854	-228 351	0	-24 506	-147 855
Attributions aux réserves de politique financière (GM 3894 / GM -4894)	CHF	22 565	0	0	-192 322	-148 698	0
Résultat annuel (compte général) avant les attributions aux réserves de politique financière ou prélèvements sur ces réserves (GM 900+3894-4894)	CHF	22 565	-155 854	-228 351	-192 322	-173 204	-147 855
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)	CHF	1 067 646	1 131 967	1 030 348	1 101 210	1 109 091	1 117 031
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)	CHF	2 830	2 000	2 500	2 500	2 500	2 500
Dettes brutes (GM 200+201-2016+206)	CHF	3 859 087	1 971 197	4 400 000	4 159 087	3 959 087	3 759 087
Investissements nets compte général	CHF	532 107	710 400	476 100	51 200	220 000	350 000
Excédent du bilan par habitant, amortissements supplémentaires compris	CHF	1 615.19	1 163.00	1 168.14	872.24	578.67	341.27
Degré d'autofinancement compte général	%	13.00	-9.20	-26.55	-251.21	-49.77	0.00
Quotient de l'excédent du bilan	%	39.68	24.42	23.54	23.68	21.89	12.86
Quotité d'autofinancement (compte global)	%	3.48	0.89	-1.65	-1.61	-0.93	-0.05
Quotité de la charge financière (compte global)	%	3.48	5.36	5.19	3.64	3.61	2.95
Endettement net/habitant (compte global)	CHF	2 778	-1 145	3 578	3 258	2 938	2 618
Capitaux propres déterminants par habitant (compte global)	CHF	1 811	2 326	2 351	2 044	1 766	1 530
Quotité d'impôt personnes physiques		1.9500	1.9500	1.9500	1.9500	1.9500	1.9500
Quotité d'impôt personnes morales		0.0000	1.9500	1.9500	1.9500	1.9500	1.9500
Population résidente moyenne		0	0	625	628	630	635



Collecte et traitement des données

Rappels et contrôles

- Notre programme génère automatiquement les rappels pour les communes qui n'auraient pas communiqué leurs chiffres.
- Il fait également ressortir les communes qui ont durant un an, trois indicateurs dans le rouge et/ou un découvert de bilan (après correction du système, la durée sera de deux ans).



Collecte et traitement des données

Rappels et contrôles

- Les inspecteurs des finances analysent et vérifient le tableau des résultats de la planification financière et contactent les communes si besoin.
- Ils surveillent l'évolution de la situation financière et les mesures prises par les communes.

Résultats, mesures

- Les communes qui ressortent de notre système sont classées par ordre de gravité:

A : situation pas préoccupante

B : situation à surveiller, contacter la commune pour en discuter

C : situation préoccupante, découvert de bilan, discussion avec les autorités



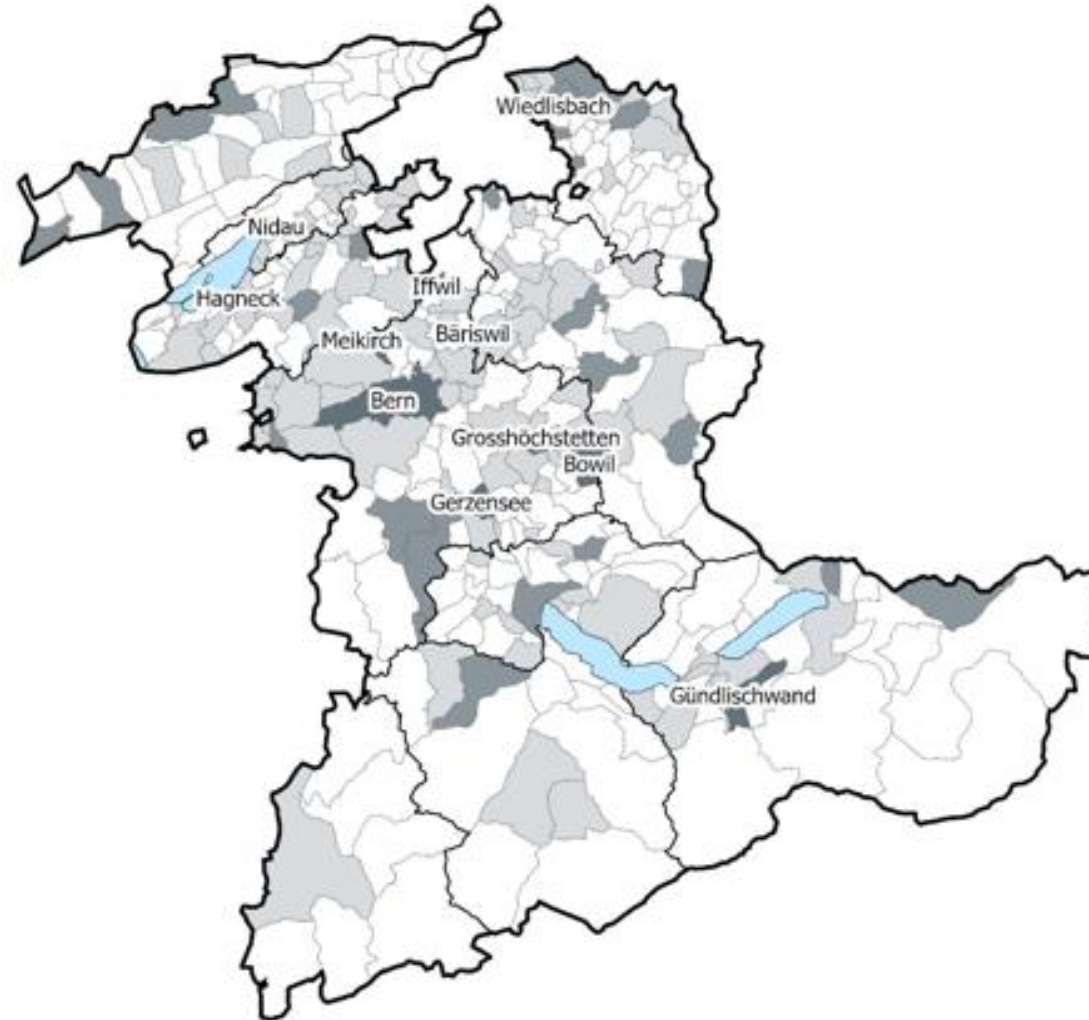
Collecte et traitement des données

Sélection des collectivités

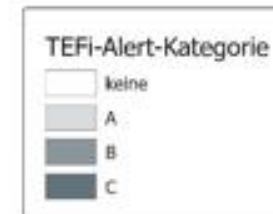
Système de détection précocesse	A	B	C	Total alertes
2020	72	18	9	99
2021	117	19	11	147
2022	81	38	9	128
2023	100	24	11	135
Ø	92.5	24.75	10	



Résultats



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swiss topo
- Datenerhebung und -auswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet



Rapport

- Le rapport est interne
- Notre directrice de la DIJ en prend connaissance (conseillère d'Etat)

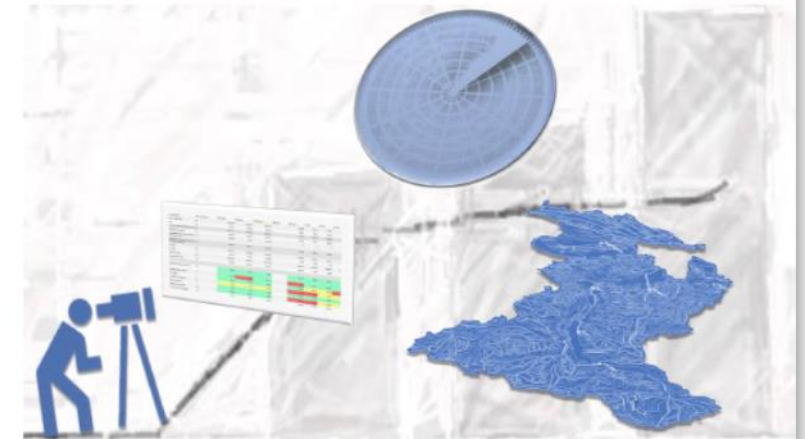
Früherkennungssystem nach HRM2 Bericht 2023

Früherkennungssystem nach HRM2 Bericht 2023

Bearbeitungsdatum 14.04.2023
Version 1.0
Dokument Status fertiggestellt
Klassifizierung INTERN
Autor/-in FIA
Dateiname Bericht 2023 Früherkennungssystem nach HRM2

Herausgabe DIJ/AGR

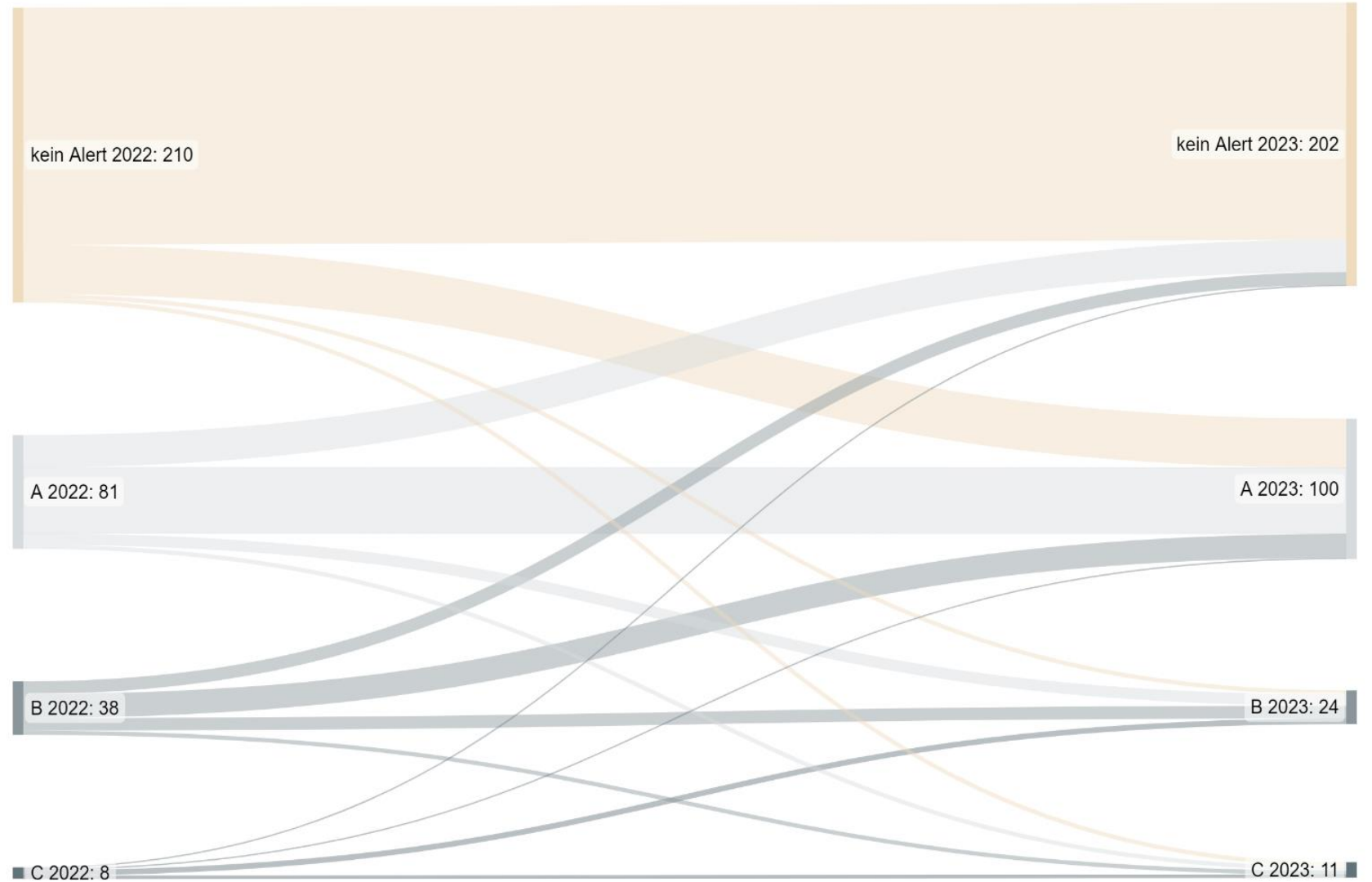
04/2023





Rapport 2023

Graphique du changement de catégorie par rapport à l'année précédente



Rapport

3.1 Aperçu (Extrait)

100 communes sont attribuées à la catégorie A (81 l'année précédente), 17 d'entre elles ayant été attribuées à la catégorie B dans le système de détection précoce de l'année dernière. Dans la catégorie B, le nombre de communes diminue de 38 l'année précédente à 24. Pour les communes dont l'évolution financière est particulièrement critique (catégorie C), on observe une augmentation de 2 communes. Après analyse interne par le service, 11 communes (contre 9 l'année précédente) de la catégorie C ont été examinées.

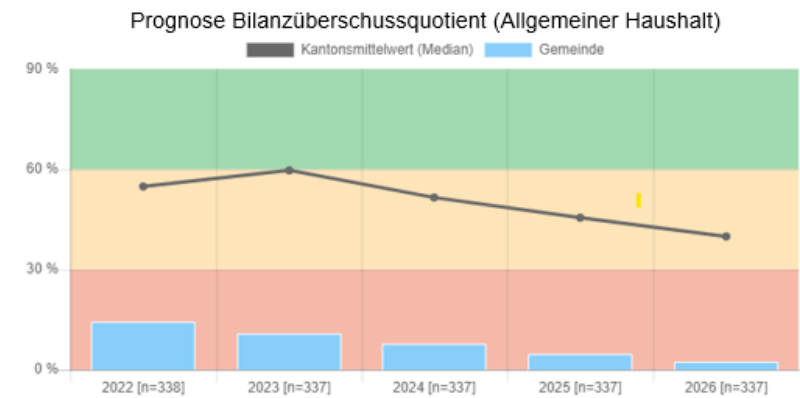
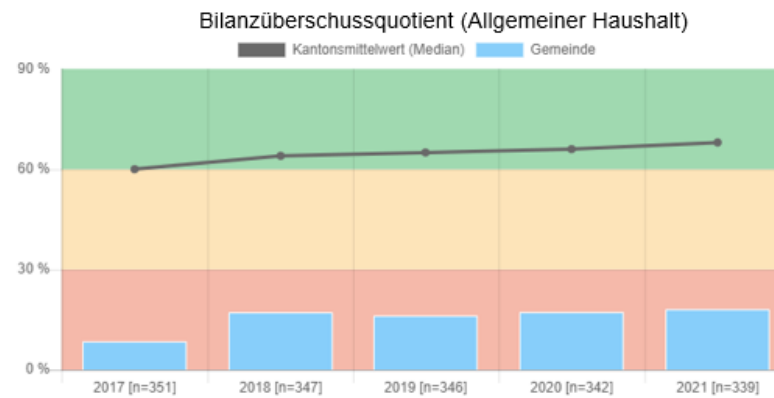
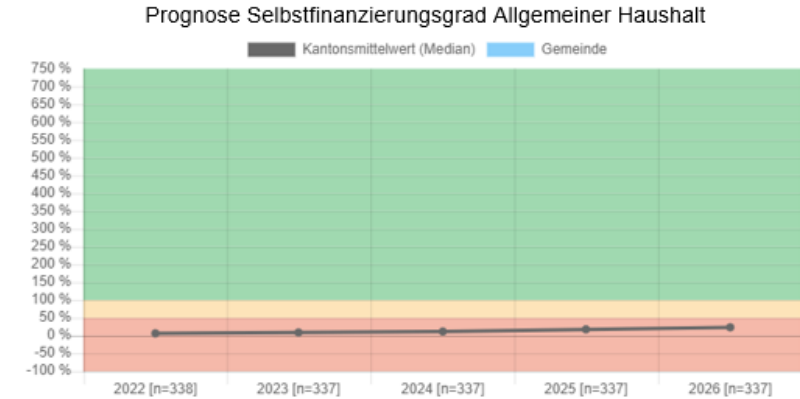
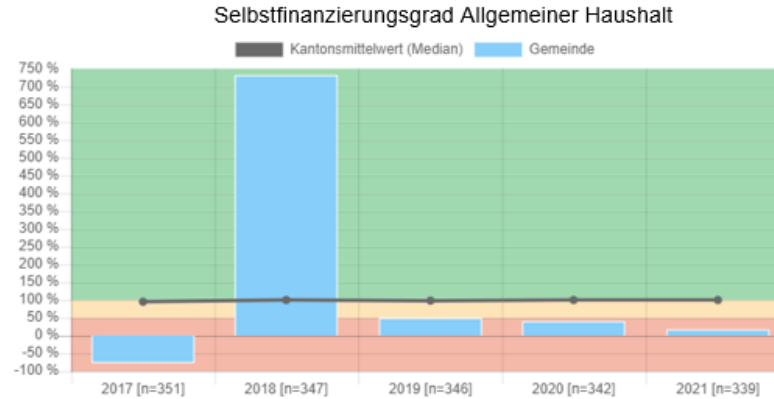
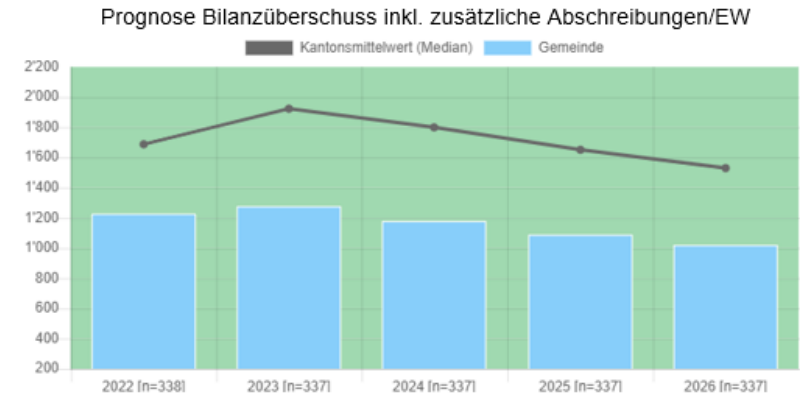
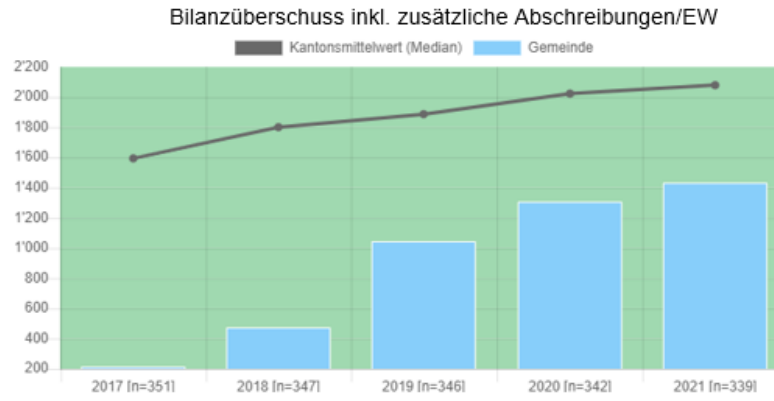
Arrondissement administratif	Nombre de communes 2023	A	B	C
Jura bernois	40	6	4	
Bern-Mittelland	74	28	3	7
Biel/Bienne	19	9		1
Emmental	39	11	4	
Frutigen-Niedersimmental	13	3	1	
Interlaken-Oberhasli	28	7	2	1
Oberaargau	44	8	6	1
Obersimmental-Saanen	7	1		
Seeland	42	19	2	1
Thun	31	8	2	
Total	337 (100 %)	100 (30 %)	24 (7 %)	11 (3 %)

Tableau catégorisation selon arrondissement administratif, Bericht 2023 Früherkennungssystem



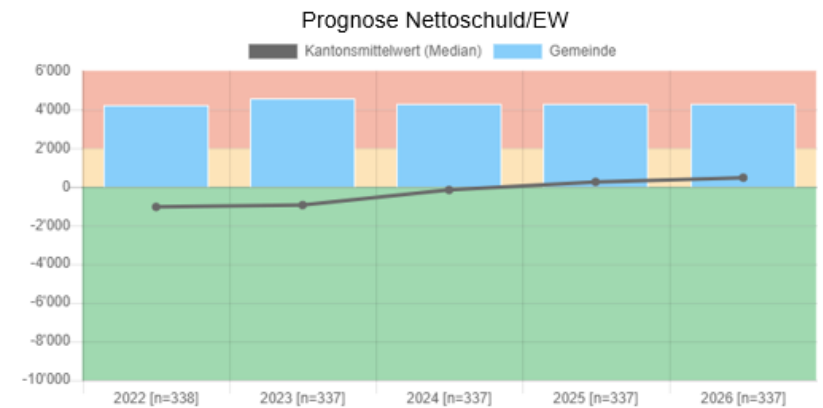
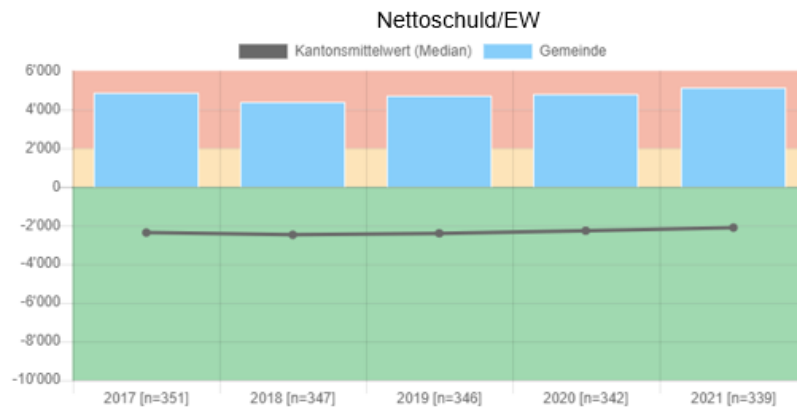
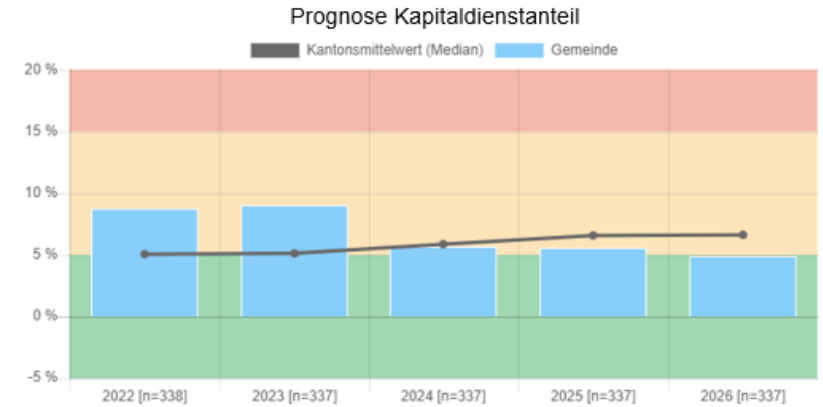
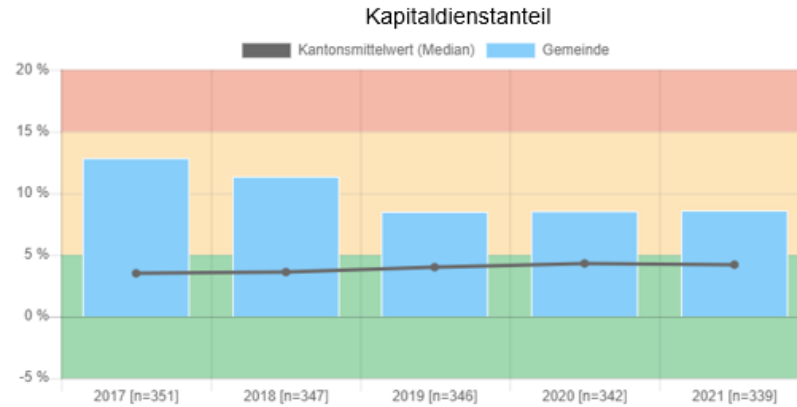
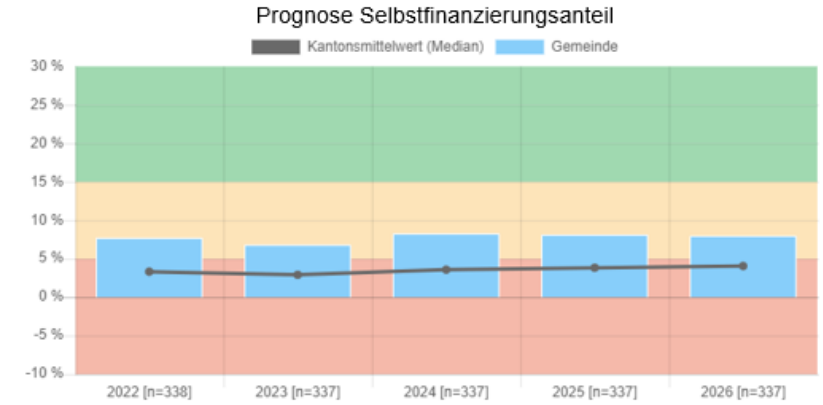
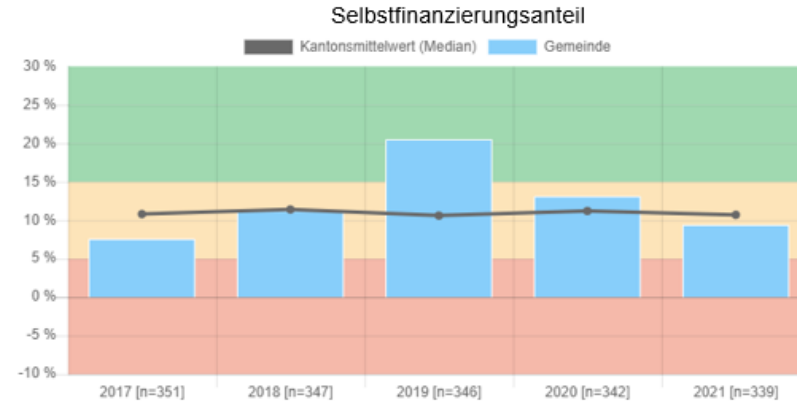
Rapport

Renan





Rapport





Vos questions





Contact

Sandrine Sylvant
Inspectrice des finances
sandrine.sylvant@be.ch
+41 31 635 25 96